

DÉCISION DU MAIRE N° 2020/04

Madame Le Maire de la Commune de LA BRÉE LES BAINS,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment le 1^{er} alinéa de son article 1,

Considérant la délibération en date du 17 février 2011 portant participation aux travaux d'hébergement du CEPMO au Foyer Lannelongue à Saint Trojan les Bains et l'engagement de la Commune à l'égard de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron de lui verser pendant 20 ans un fonds de concours annuel de 574.16 €,

Considérant la réception du titre de recette n° 175/36 émis par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron pour un montant de 574.16 € pour l'appel de la 9^{ème} annuité et qu'il convient de verser cette somme dans les plus brefs délais,

DÉCIDE

d'attribuer à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron une subvention d'investissement de 574.16 € (cinq cent soixante-quatorze euros et seize centimes), correspondant à la 9^{ème} participation de la commune de LA BRÉE LES BAINS aux travaux d'hébergement du CEPMO au Foyer Lannelongue à Saint Trojan les Bains.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget principal de l'exercice 2020 article 2041512.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.


Fait à LA BRÉE LES BAINS, le 4 mai 2020

MME LE MAIRE CERTIFIE, sous sa
RESPONSABILITÉ, le caractère
EXÉCUTOIRE de cet acte ;

- Publié le : 6 mai 2020

- Reçu par le représentant de
l'ÉTAT le : 5 mai 2020

Mme Le Maire,



Chantal BLANCHARD

38/11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 17 février 2011 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de La Brée-les-Bains s'est réuni en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques NAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

Date établissement et remise des convocations du Conseil Municipal : 11 février 2011
conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 - L.2121-11)

Date d'affichage de la délibération : 1^{er} mars 2011

Étaient présents : M. MILLOT Pierre, Mme LIENART-FARGEAUD Claire, Mme MOUGEOTTE Sylvie, adjointes, M. DAISSE Michel, Mme GOUBON Magali, M. CHEVRIER Philippe, Mme ANSELMY Françoise, M. BRUNET Elisée, M. FRANC Joseph, M. GOUINEAU Max.

Étaient absents excusés : Mme BLANCHARD Chantal, adjointe (pouvoir M. NAUD Jean-Jacques), Mme CONIL Josette (pouvoir Mme LIENART Claire), M. COULON Jean-Claude, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme LIENART Claire



REÇU

4 MAR. 2011

08 - Participation au maintien du CEPMO sur Oléron

Dans le cadre de la recherche d'une solution pérenne au maintien du CEPMO sur l'île d'Oléron sollicitée par les délégués communautaires en conseil communautaire le 5 mai 2010, la Communauté de Communes de l'île d'Oléron s'est rapprochée du Foyer Lannelongue à St Trojan les Bains dont le conseil d'administration a validé la mise à disposition de locaux vacants.

Le Conseil Communautaire du 26 novembre dernier a validé le principe d'une maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes pour mener à bien ces travaux, en précisant qu'un bail emphytéotique confierait la gestion de l'opération à la Communauté de communes, et a sollicité des partenaires financiers envisagés.

Conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération, validé en conseil communautaire et dont copie a été remise à chaque membre de l'assemblée, une participation des communes est sollicitée sous forme d'allègement d'emprunt d'un coût global estimé à 327.686 € et dont la clé de répartition entre les 8 communes membres n'a pas été formellement définie.

Cette clé de répartition est proposée à titre indicatif selon la population municipale de chaque commune comme suit :

Coût de l'emprunt 327.686 € / 21 494 habitants = 15,25 € /habitant / sur 20 ans multipliée par la population municipale.

Si l'intervention d'autres aides financières était confirmée, elle serait déduite des aides sollicitées auprès des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement à la Communauté de Communes d'un fonds de concours évalué à un montant de 57416 € par an sur 30 ans pour la participation aux travaux d'hébergement du CEPMO au Foyer Lannelongue de Saint Trojan les Bains.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

population → 92



Le Maire

[Signature]